

Règlement de la course

1^{ER} ENDURO DES TERRES DE SIAGNE Pays de grasse

Date de L'épreuve : Dimanche 7 novembre 2021

Club organisateur: Association d'Organisation d'Enduro Le Tignet

Formule: ENDURO VTT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

1. Parcours

1.1 Esprits :

- Favoriser les sentiers dit naturels ludiques et techniques
- Faire découvrir de beaux endroits
- Favoriser et récompenser la polyvalence des pilotes (technique, physique, endurance)

1.2 Difficulté :

Les distances, dénivelés, durée et nombres de spéciales ; les épreuves du parcours du « Enduro des Terres de Siagne / Pays de Grasse » sont adaptés aux catégories d'âge autorisés à y participé.

Pas de montée infaisables en spéciales et mise en place de contournement pour les obstacles les plus engagées.

1.3 Spéciales :

L'épreuve d'enduro est une compétition d'enduro VTT qui se courent en individuel.

Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir 5 descentes (spéciales) de type single-track avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique. Les spéciales sont à profil à majorité descendantes (arrivée plus basse que le départ), ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir des relances ou montées dans les spéciales.

La durée, la distance et les dénivelés des spéciales ne sont pas normalisés, cela peut varier d'une épreuve à l'autre, mais de manière générales, les spéciales sont entre 2 minutes et 5 minutes (temps des meilleurs pilotes).

Durant les spéciales chronométrées, seuls les concurrents (avec plaque de course) sont autorisés à se déplacer à vélo.

Les spéciales seront matérialisés par des rubalises, des portes ou couloir de rubalises.

1.4 Liaisons :

Les liaisons font parties intégrante du concept de l'enduro, elles assurent l'aspect physique qui fait partie de l'ADN de cette discipline, et sont un vecteur de convivialité (partage avec les autres participants).

Les liaisons se font sur des routes, piste, sentiers ; celle ci ne sont pas chronométré, mais elle sont à effectuer dans un temps imparti, communiqué aux participants au départ de l'épreuve.

Pendant les liaisons, les concurrents s'engagent à :

- Porter toujours un casque
- Respecter le code de la route

Les liaisons seront indiqué par des rubalises.

1.5 Encadrement :

L'organisation s'engage à mettre en place un encadrement à l'aide de bénévoles adultes pour la remise des plaques, chronomètre.

Ils seront également présent au sas de départ, sur le parcours (signaleurs disposant de talkie walkie), aux ravitaillements, à l'arrivée, à la pasta party.

1.6 Dévoilement du parcours

Les parcours seront délivrés entièrement ou partiellement la veille de la course et pas avant.

L'objectif est de garde l'Adn de cette discipline qui laisse la part belle au pilotage.

Le parcours définitif intégral des épreuves sera affiché sur place le jour de l'épreuve, à proximité du point de retrait des plaques.

1.7 Pénalités

Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par les organisateurs selon la gravité de l'acte.

Interdiction à toutes personne sans plaque d'effectuer les spéciales à vélo durant la période de chronométrage. Des pénalités sont attribuées par l'organisation aux participants accompagnées d'une personne non autorisée sur une spéciales (en vélo).

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

2. Matériel

2.1 Vélo :

Les participants doivent obligatoirement utiliser le même vélo durant toute la compétition.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

2.2 Types de vélo acceptés :

Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

2.3 Assistance mécanique :

En cas de problème mécanique (casse, dysfonctionnement, crevaison) :

Durant une spéciale chronométrée : le concurrent devra réparer seul, sans assistance extérieure, ou finir la spéciale à pieds.

Hors spéciales (liaison ou arrivée d'une spéciale) : les concurrents pourront être aidés, sous réserve de respecter *l'article 2.1* du présent règlement, c'est à dire pour réparer un problème mécanique, en aucun cas remplacer (sauf une chambre à air ou une chaîne).

Le cadre, fourche et bras arrière ne doivent pas être changés. En cas de casse, les coureurs devront le signaler à la direction de course et se verront disqualifiés.

2.4 Protections obligatoires :

- Casque intégral homologué obligatoire (casque avec mentonnière amovible acceptées a condition de posséder d'une norme CE)
- Gants longs
- Maillot long
- Dorsale homologuée (Un sac à dos peut se substituer à une dorsale que s'il est doté lui-même d'une dorsale intégrée homologuée)
- Protections genouillères
- Protections coudières (pas obligatoire, mais vivement conseillé)

TOUT CONCURRENT QUI NE POSSÉDERA PAS LA TOTALITÉ DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE SE VERRA REFUSER LE DÉPART ET S'IL PARCOURS UNE SPÉCIALE SANS SONT ÉQUIPEMENTS IL SERA MIS HORS COURSE.

Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble du parcours (spéciales et liaisons).

3. Disposition de sécurité :

- **Équipements des concurrents :** Les concurrents s'engagent à porter les protections obligatoire

tout au long de l'épreuve, sans quoi il sera exclus (*voir article 2.4*) ; et les organisateurs s'engagent à faire contrôler le bon port de chaque protection au départ de chaque spéciale pour chaque concurrent.

- **Balisage et signaleurs** : Les organisateurs s'engagent à placer des panneaux « Danger » et des signaleurs pour prévenir les passages les plus techniques.
- **Parcours** : Les organisateurs s'engagent à sécurisé les spéciales et les liaisons par des rubalises, des portes ou couloir de rubalises et des panneaux.

4. Placement des concurrents

4.1 Attribution des numéros

Les numéros des plaques sont attribués en fonction des palmarès des pilotes les plus connus, pour les autres pilotes leur numéro sera attribué sur décision des organisateurs.

4.2 Ordres de départ :

Les concurrent partiront par ordre décroissant (en fonction du numéro de plaque).

5. Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- **Cadets (15-16 ans*)**
- Juniors (17-18 ans*)
- Séniors (18-29 ans*)
- Masters 30 (30-39 ans*)
- Masters 40 (40-49 ans*)
- Masters 50 (50 et plus*)
- Féminines (16 ans et plus)
- *VAE (15 ans et plus)*

* Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

6. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés ou non licenciés muni d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins de 12

mois le jour de l'épreuve.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi)
- Présenter un accord des représentant légaux

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.

Les licences acceptées sont :

- Licences FFC
- Licences FSGT
- Licences UFOLEP
- Licences VVT étrangères fédérales
- Licences FFCAM couvrant le compétition VTT

Pour les non licenciés il faut un certificat médicale de moins de 6 mois

7. Aspect environnemental

LA CHARTE DU VÉTÉTISTE

- Je respecte le sentier, je ne coupe pas les virages et je ne crée pas de nouvelles traces
- Je respecte les autres usagers, je cède le passage aux randonneurs et aux cavaliers, et je maîtrise ma vitesse en toute circonstance
- Je respecte la faune et la flore, les activités pastorales et agricoles, et ne laisse ni traces ni déchets
- Je ne roule que sur des sentiers ouverts et autorisés
- Je suis responsable, j'agis, j'informe, j'éduque, pour la sauvegarde et le maintien des sentiers

LA CHARTE DE L'ORGANISATEUR

- Mettre en place un parcours adapté et sécurisé

- Prendre les précautions nécessaires pour que son événement s'inscrive dans une logique de respect de l'environnement (ne pas couper les arbres, barrer les coupes, sensibiliser les participants, ramasser les détritits oubliés par les concurrents)
- Utiliser un balisage temporaire ou biodégradable
- Débaliser le parcours dès la fin de l'épreuve
- Remettre en état les portions détériorées

Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une pénalité les pilotes vus pas un commissaire en train de jeter ses détritits (Chambre à air, emballage de barré énergétique, ect...) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins.

8. Déroulement de la course

Le participant déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le nombre de meilleurs places départagera les concurrents. En cas de nouvelle égalité le temps de la dernière spéciales départagera les concurrents.

Les participants devront se présenter aux départs des spéciales aux heures indiquées par l'organisation. En cas de retard des pénalités seront mises.

Les participant s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, et sans prendre de raccourci. Tout concurrent pris sur le fait par les commissaires sera mis hors course.

9. Classements

9.1 Catégories récompensées :

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie musculaire et les 5 premiers de la catégorie scratch musculaire.

Et les 5 premiers scratch VAE

- Scratch (classement général de la course, toute catégorie confondu)
- Cadets (15-16 ans*)
- Juniors (17-18 ans*)
- Séniors (18-29 ans*)
- Masters 30 (30-39 ans*)
- Masters 40 (40-49 ans*)
- Masters 50 (50-59 ans*)

- Féminines (16-59 ans)
- VAE (Vélo à assistance électrique ; tout âge confondu)

*âge obtenu au cours de l'année civile Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

9.2 Établissement du classement général

Le classement général est constitué à partir du cumul des temps effectuée lors du chronométrage des spéciales.

10. Droit d'image

Toutes personne s'inscrivant au Rallye du Tignet, accorde automatiquement aux organisateurs de cette épreuve le droit de réaliser et d'utiliser des photos de lui, à des fins journalistique ou promotionnelles.

Toutefois, chaque participant est libre de contacter AOE Le Tignet s'il refuse que des photos de lui soit diffusées.

11. protocole sanitaire

Un pass sanitaire sera demandé si les mesures sanitaires ne changent pas d'ici le jour J.